



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CET DU 2 mai 2013 à 20h00**

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'assemblée du 6 mars 2013
3. Communication de la Présidente
4. Communication du Directeur
5. Association du CET
6. Commissions
7. Parole aux quarts
8. Divers

Excusés : Caroline Albiker-Pochon, Christine Chauvet, Nicolas Cardinale

Absents : Sophie Rodari

**Point 1** : approuvé

**Point 2** : approuvé après les modifications ci-dessous.

**Point 4** : certaines pièces justificatives de la comptabilité de l'Association du CET étaient à disposition des réviseurs, contrairement à ce qui a été mentionné dans le PV.

**Point 5** : Collège de Marcolet : précision -> la direction (ou directement les enseignants lorsqu'il s'agit d'un petit problème) avertit directement le service de conciergerie pour des réparations de minime importance.

**Point 3 : Nouveau Collège de la Romanellaz** : contrairement à ce qui avait été prévu dans un premier temps, en raison d'une incertitude quant au début des travaux de construction du collège de la Romanellaz, la rentrée scolaire pour les classes 1-2H se fera au pavillon de la Romanellaz. Le déménagement sera planifié dès que sera précisé le début du chantier, mais n'aura pas lieu avant les vacances de Noël.

Le plan de rentrée élaboré (prévoyant le déménagement dès la rentrée d'août) par M. Jaques doit être rectifié ; un courrier officiel sera envoyé pour en informer les familles concernées.

La commission de construction du nouveau collège a été nommée : pour les Ecoles, le Directeur et Mme Rouiller, doyenne des 1-4 H, Michelle Beaud en tant que municipale et présidente du CET.

**Journée continue de l'écolier** :

Mmes Beaud et Rémy ont participé à la séance proposée par Lausanne-Région sur les incidences pour les communes de la mise en application de l'art. 63 sur la journée continue de l'écolier, initiative qui a obtenu un grand succès en 2009, mais dont à ce jour n'a pas de loi d'application. Lausanne a fait une étude sur la faisabilité en réponse à un postulat au Conseil communal et une plateforme canton-commune travaille sur le sujet et a déposé un projet auprès de Conseil d'Etat qui tarde à prendre position.



## CRISSIER

Une des questions principales était de savoir si la loi existante nécessitait une extension de la LAJE (loi accueil de jour des enfants) ou une nouvelle loi ainsi que le financement du projet (canton ? commune ?)

L'étude de Lausanne a amené la commune à demander une dérogation pour que les 7-8 Harmos restent dans les mêmes établissements qu'actuellement, donc les établissements actuellement secondaires deviendraient mixtes. La raison : les élèves de 10-12 ans n'ont pas les mêmes besoins d'encadrement que les plus jeunes. La commune de Lausanne souhaite également que la pause de midi soit maintenue à deux heures en opposition à la loi qui suggère 45min.

La réflexion est ouverte sur les responsabilités de chacun et sur l'ouverture des collèges pour les activités parascolaires, décroisonner le scolaire et le parascolaire.

Transports scolaires : nouveaux horaires dès le 15.4.2013 (doublure à midi et à 13h supprimées). Pour la rentrée 2013, attente des propositions de CarPostal, la municipalité ayant émis pour des raisons budgétaires, mais aussi pour la prévention santé des jeunes, le souhait que les courses de retour en fin d'après-midi soient supprimées dès la 7<sup>ème</sup> Harmos.

Le transport des petits écoliers du village vers le collège de Chisaz pendant la construction du nouveau collège, sera organisé en son temps.

### **Point 4 :**

#### Elèves de l'EVAM :

M. Jaques informe de le transport des élèves de l'EVAM est reconduit et entièrement à la charge du canton (env. 180'000.-) ; il rappelle également que le canton assume au franc prêt la prise en charge de chaque élève EVAM. Il serait agréable que l'EVAM modifie ses procédures afin d'optimiser l'accueil ; il ressort que 162 élèves ont séjourné dans notre établissement en 2012, ce qui engendre un surcroît de travail administratif.

#### Promotions :

M. Jaques fait un appel à notre imagination afin de proposer une animation pour cette soirée ; apparemment, elle n'est pas indispensable et nous y renonçons.

#### Programme prévention FORCE :

Suite aux passages des animateurs FORCE dans les classes de 4 et 5<sup>ème</sup>, le feed-back est très positif et les élèves ont été très sensibles au sujet ; un suivi doit être mis en place afin de garder la dynamique instaurée.

Plusieurs parents d'élèves ont d'ailleurs participé à ce projet et y adhèrent complètement en participant à une formation leur permettant de devenir animateur ; cette formation sera entièrement financée par l'école.

#### Planification scolaire :

Une question est posée quant à la proposition de nouvelles entités scolaires afin d'accueillir la nouvelle population de Crissier ; il est prévu que chaque promoteur de nouveaux quartiers participe aux coûts de nouvelles classes. Les petites unités ne sont pas une bonne solution...les projets d'agrandissements de certains collèges sont des projets plus viables à long terme également.

#### Projet de plan de rentrée 2013 :

La situation est stable, 65 classes sont prévues.

**Point 5 :** Mme Miele a connaissance des détails des retours de caisse de classes ; pour des raisons éthiques, les mouvements totaux de ces opérations seront comptabilisées et non le détail. Un soin particulier sera apporté à la précision des libellés.



**CRISSIER**

Les procédures de demandes de subventions à l'Association du CET sont au clair, mais celle-ci ne peut se substituer aux services sociaux qui doivent être sollicités avant par les parents. Une demande nous est transmise ; par manque de détail nous attendons le budget du professeur avant d'entrer en matière.

Il est décidé d'un montant maximum de fr. 500.- pour la prise en charge des accompagnants pour les voyages d'études et un délai minimum d'un mois pour déposer une demande de subvention.

Solde du compte de l'Association : CHF 16'110,30 dont 1'604,30 dévoués au théâtre et 741,20 au Petit Chœur.

**Point 6 :**

Parascolaire : un débriefing à agender suite à la conférence sur la journée continue

Culture : Chœur des Ecoles

14.06.2013 spectacle à la Salle de spectacles de Crissier

25.05.2013 participation à la Fête cantonale des Chanteurs à Payerne

21.06.2013 participation à la Fête de la musique à Crissier

Point 7 : néant

**Point 8** : Infodélit est une publication envoyée par la gendarmerie sur inscription.

La modification des statuts du CET doit prendre en compte l'application de la nouvelle loi et adapter les articles de référence qui ne concorderont plus.

|          |          |            |            |
|----------|----------|------------|------------|
| Agenda : | Bureau   | 10.09.2013 | 29.10.2012 |
|          | Plénière | 02.10.2013 | 15.11.2013 |

La séance du 15 novembre prochain aura lieu à 18h00 et sera suivi du traditionnel repas de fin d'année ; toutes propositions pour un lieu convivial pouvant nous accueillir pour notre séance et l'agape qui suivra sont les bienvenues.

Fin 22h00

Michelle Beaud, présidente

A.- M Carluccio, secrétaire